

# Michel Mercier mis au frigo par l'Elysée

Sa prestation de serment comme conseiller constitutionnel est repoussée sine die. Pendant ce temps, le président du Sénat et les "sages" règlent leurs comptes en coulisses.

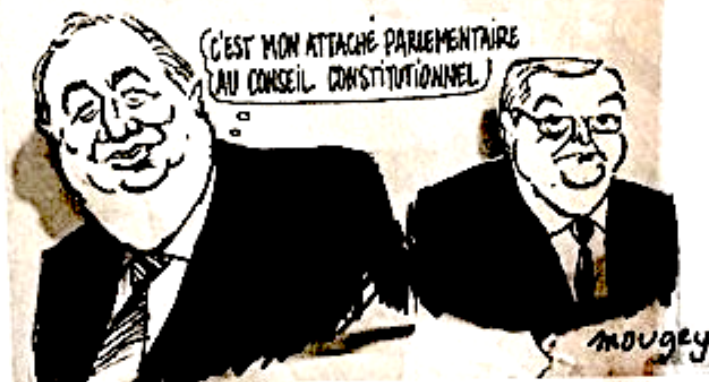
**C'**EST le président du Sénat qui est responsable des nominations du tiers des membres du Conseil constitutionnel. Ce n'est pas le Conseil constitutionnel ! » Gérard Larcher, comme un témoin en ces mots lâchés devant des proches, a très mal pris le communiqué du Conseil const' paru au lendemain de la nomination de Michel Mercier.

Ce texte rappelait sèchement que les « sages » avaient « pour obligation générale de s'abstenir de tout ce qui pourrait compromettre l'indépendance et la dignité de leurs fonctions ». Il soulignait également que le Conseil avait le droit d'apprécier si l'un de ses membres [avait] manqué à ses obligations [et de] constater [sa] démission d'office ». Les conseillers bombent le torse. Mais de là à régler juridiquement un problème qui est aussi très politique...

En attendant, le Conseil enfonce le clou. Et l'un de ses membres confie au « Canard » : « Le président du Sénat aurait pu éviter de créer une situation aussi embarrassante en choisissant un autre candidat. » De fait, Mercier va devoir faire face à un calendrier judiciaire bien chargé.

L'ex-sénateur doit d'abord être entendu par les policiers chargés par le parquet national financier d'enquêter sur l'emploi d'assistante parlementaire de sa fille Delphine, révélé la semaine passée par le Palmipède. Une audition qui pourrait déboucher soit sur un classement

LARCHER ET MERCIER DANS LE MÊME BATEAU



sans suite, soit sur l'ouverture d'une information judiciaire avec une possible mise en examen. Et ce n'est pas tout : en sa qualité d'ancien trésorier du MoDem, Michel Mercier risque d'être convoqué – et plus, si affinités – par les juges chargés de l'affaire des emplois fictifs du parti de François Bayrou.

## Les oubliettes du Château

Petit détail en passant : il n'existe aucun exemple de membre du Conseil constitutionnel radié par ses pairs. En 2000, le cas du président Roland Dumas (mis en cause dans

l'affaire Elf, avant d'être blanchi par la cour d'appel) s'était réglé par une démission volontaire.

Mais Macron vient d'entrer discrètement dans la danse : l'Elysée a décidé de retarder la date de prestation de serment de Mercier devant le président de la République, une formalité obligatoire pour devenir un sage à part entière mais qui n'est soumise à aucun calendrier. « On verra à la rentrée... » annonce au « Canard » un conseiller du chef de l'Etat. Traduction : le Château attend d'y voir plus clair pour décider de pousser ou non Mercier vers la sortie.

En attendant, les enquêteurs de l'Office central de lutte contre la corruption ont commencé à travailler pour permettre au parquet national financier de se faire une religion.

Gérard Larcher avait refusé de les laisser perquisitionner au Sénat en affirmant que la demande du procureur visée par un juge des libertés était « floue » et « ne contenait aucune précision sur ses motifs, étendus et objet ». Le deuxième personnage de l'Etat assure avoir transmis une liasse de documents aux poulets. Mais ceux-ci n'ont pas pu avoir accès aux ordinateurs de Michel Mercier. Et ces paranos craignent que le ménage n'ait été fait sur les disques durs de l'intéressé...

Autre difficulté : Delphine Mercier a fermé ses comptes Facebook et Twitter, où elle racontait sa vie au cours des dix dernières années. Sur-

prise : son frère Bruno, qui a bénéficié, lui aussi, des faveurs de papa (lire l'encadré), a procédé de même.

## Un caillou dans le Soulier

Dans les documents transmis par le Sénat figure le contrat de travail de Delphine Mercier. Elle y a indiqué résider à Paris, contrairement à la mention qu'elle avait elle-même portée sur le formulaire de « demande de contrat de travail » publié la semaine passée par le Palmipède. Pourtant, comme le reconnaît André Soulier, l'avocat de Michel Mercier, la nouvelle embauchée habitait bel et bien outre-Manche. « J'ai l'inventaire complet des tribulations de Delphine, venue à cette époque à Paris voir son père », explique, dans son style bonhomme, l'avocat au « Canard ».

Surtout, ce maître du barreau lyonnais ne semble guère pressé d'aligner la moindre preuve du travail réalisé pour le compte du Sénat. « Tout ce que nous faisons doit-il figurer sur des notes que nous gardons ? » s'interroge-t-il. Avant de conclure drôlement : « Je ne sais pas s'il y a des traces. On est dans un univers de halos... »

Des « halos » qui, pour l'instant, laissent l'Elysée, le Sénat et le Conseil dans le brouillard.

Nervé Liffroy

## Papa poule

**M**ICHEL MERCIER ne s'est pas contenté de faire travailler deux de ses filles, Véronique et Delphine, à l'Assemblée, au Sénat ou dans ses propres cabinets ministériels. En 2007, il a également embauché son fils Bruno au conseil départemental du Rhône, qu'il présidait alors. Moniteur de ski durant l'hiver, ce grand sportif passait les beaux jours comme superviseur à la maison départementale des personnes handicapées.

Depuis quelques années, Bruno Mercier a changé de fonction et pris du galon. Il est désormais « responsable sports de nature et randonnées » du conseil départemental, dont son papa a fini par abandonner la présidence en 2013.

On dit merci qui ?

## La voix de son maître

**L**E 4 AOÛT (date anniversaire de l'abolition des privilèges, en 1789), Michel Mercier a fait lire son successeur à la mairie de Thizy-les-Bourgs (Rhône). Une démarche obligée, car la fonction de maire est incompatible avec un mandat de conseiller constitutionnel.

Précision : l'heureux élu n'est pas un membre de la famille du sénateur Mercier, c'est l'un de ses deux assistants parlementaires ! Martin Sotton, jeune homme de 28 ans, était jusqu' alors simple conseiller municipal. Il a été choisi par son ancien employeur, qui l'a préféré aux sept maires adjoints déjà en place.

Mercier, qui demeure membre du conseil municipal de Thizy, cache mal sa volonté de continuer de contrôler sa commune par l'intermédiaire d'un élu qui lui est tout dévoué. En témoignage ce message laqué, le 25 juillet, par Martin Sotton sur son compte Facebook : « Je ne sais pas pourquoi (sic) ni comment vous féliciter ! (...) Peut être pour tout ce que vous avez fait pour Thizy les Bourgs, pour le Rhône (re-sic) ! Peut être aussi pour tout ce que vous avez fait pour moi ! (...) Vous pouvez compter sur moi autant que je peux compter sur vous ! Merci pour votre confiance en moi ! »

Comme c'est touchant...

le T cha lisa bob des son vio po 12 pa gn su pr et li su d f e